

<https://ricochets.cc/L-enfermement-des-femmes.html>



# L'enfermement des femmes

- Les Articles -

Publication date: lundi 28 juin 2021

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

### Petite chronique des inégalités de genre vécues par les femmes en prison.

A Dieulefit, les rencontres Concertina prendront la forme de trois journées autour des enfermements (prison, rétention administrative, garde-à-vue...). La figure symbolique ou réelle du barbelé sera le thème de cette édition qui se tiendra du vendredi 9 au dimanche 11 juillet 2021. Le programme est composé de films, conférences, débats. Et à cette occasion, petite réflexion sur les femmes en prison.

- ▶ Le dimanche 3 janvier 2021, une jeune femme de 21 ans se suicide dans sa cellule à la prison de Mulhouse. Une information judiciaire est en cours pour une autre jeune femme, Karima, 22 ans, suicidée le 29 octobre 2020, à la prison de femmes de Fresnes.

Ces suicides n'intéressent personne. Ils sont classés dans la rubrique faits divers de la presse et passent immédiatement dans les oubliettes.

On parle assez peu des prisons pour femmes. Celles-ci y sont infiniment moins nombreuses que les hommes et leur sort est invibilisé : 2699 femmes détenues dans les prisons françaises (pour un total de 2543 places) et 62 673 hommes détenus. Cela n'empêche pas la surpopulation dans 40% des quartiers femmes de maisons d'arrêt. Les locaux peuvent être tout aussi dégradés et vétustes que chez les hommes. Et la répartition hétérogène des établissements ou quartiers pour femmes amène à un éloignement familial et donc encore plus d'isolement renforcé par le fait qu'il est très rare que les conjoints maintiennent le lien avec leurs conjointes, ce qui n'est pas le cas de la plupart des hommes incarcérés. Les femmes détenues ont non seulement enfreint la loi mais elles ont aussi transgressé les normes liées à leur sexe et en conçoivent un grand sentiment de honte.

Les inégalités liées au genre ne s'arrêtent pas aux portes de la prison.

Les femmes étant moins nombreuses et souvent placées à côté des détentions masculines, elles ont beaucoup moins d'accès à la diversité des activités proposées aux hommes, (travail, formation, activités sportives et socioculturelles, ainsi qu'au soin) ou alors sur des créneaux très restreints, ou elles sont carrément confinées dans leur quartier.

Par exemple, aux Baumettes, les femmes n'ont pas de quartier de semi-liberté et n'ont pas accès à la structure d'accompagnement à la sortie. Il s'agit d'un quartier dédié au projet professionnel et à la formation : les hommes peuvent aussi passer le permis. Seule la mixité permettrait que les femmes aient accès aux mêmes activités que les hommes et ne soient plus lésées.

**Une autre caractéristique de l'enfermement féminin, c'est que le contrôle sécuritaire est sans doute moindre que celui des hommes mais le contrôle moral beaucoup plus fort.** Les écarts de comportement, de vocabulaire, la présentation de soi font l'objet d'une attention particulière : ni « garçonne », ni trop « aguicheuse ».

Les représentations stéréotypées, sexistes, moralistes sont la règle en prison. La sacralisation de la maternité perdue avec une place prépondérante accordée aux tâches maternelles et domestiques. Les femmes sont souvent limitées à des activités de broderie, de couture, de peinture sur soie ou des ateliers « fleurs », ne peuvent pratiquer des sports en extérieur et sont contraintes de pratiquer leur religion de manière individuelle. Les intervenants sont moins nombreux et les équipements plus sommaires : bibliothèque moins bien dotée, salle de musculation moins bien équipée, terrain de badminton plutôt que terrain de foot.

L'accès aux soins est insuffisant comme pour les hommes mais les femmes ont une difficulté supplémentaires avec la pénurie de gynécologues exerçant en détention et une offre psychiatrique encore plus déficitaires que chez les hommes.

Les femmes transgenres sont placées en quartier d'isolement chez les hommes. Elle subissent des attitudes blessantes de la part de certains personnels, ont de grandes difficultés d'accès aux soins et notamment aux traitements hormonaux. Certaines femmes trans peuvent obtenir leur affectation dans le quartier des femmes, à

## **L'enfermement des femmes**

---

condition d'avoir subi l'opération de « réassignation sexuelle ». La loi de novembre 2016 permettant d'obtenir la modification de l'état civil sans avoir subi de chirurgie n'a pas cours en prison.

Pour en savoir plus, le numéro 106 de l'OIP de décembre 2019, « Femmes détenues : les oubliées ».